Cinquante quatrième année. - N° 157 A Vendredi 14 août 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 535

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

882 655 509 RCS Nantes.
PRIDE OF ASIA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : Les goûts d'Asie.
Capital : 8000 EUR.
Adresse : boulevard Jacques Demy-Centre Commercial Gesvrine, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 60000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration sur place ou à emporter, sédentaire et non sédentaire..
Enseigne : Les goûts d'Asie.
Adresse : boulevard Jacques Demy-Centre Commercial Gesvrine, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Précédent propriétaire : 512 997 099 RCS Nantes. **LA PAUSE.**
A dater du : 26 mars 2020.
Date d'effet : 1er juillet 2020.
Date de commencement d'activité : 1er juillet 2020.
Publication légale : Informateur Judiciaire *du* 7 août 2020.
Oppositions : En l'office notarial où domicile a été élu.
Commentaires : Suivant acte reçu le 1er juillet 2020 par ME ERIC FAUVEL, notaire à NANTES 44000, 22 RUE DES HALLES enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NANTES 2 le 7 juillet 2020, référence 4404P02 2020N1669 DATE D'EFFET : 01.07.2020 Ancien propriétaire : Boulevard Jacques Demy-Centre Commercial Gesvrine 44240 La Chapelle-sur-Erdre Nouveau propriétaire : Boulevard Jacques Demy-Centre Commercial Gesvrine 44240 La Chapelle-sur-Erdre Oppositions : En l'office notarial où domicile a été élu Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de Commerce.